

<http://enseignants.se-uns.org/Psychologues-de-l-Education-nationale-on-avance-enfin>



Enseignants de l'Unsa

Psychologues de l'Éducation nationale : on avance enfin !

- Je suis... - PsyEN -

Date de mise en ligne : vendredi 20 juin 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

C'est un moment historique pour les psychologues : le ministère propose enfin de créer d'un corps unique de psychologues de la maternelle au supérieur regroupant psychologues « scolaires » et COPsy. C'est ce que l'Unsa revendique depuis 1992.

Une première réunion de travail s'est tenue avec les organisations syndicales concernées mardi 17 juin sur la base d'une fiche posant les problématiques de la création du corps et esquissant des premières propositions concrètes à débattre sur la dénomination des spécialités, le recrutement et la formation des professionnels concernés.

Deux spécialités à « nommer »

Le corps comprendrait les psychologues qui assureraient leurs missions sur les 3 premiers cycles, et les COPsy sur le cycle 4, le lycée et l'enseignement supérieur. Les appellations des deux « spécialités » ne sont pas définitivement arrêtées. Pour le SE-Unsa, elles doivent refléter, dans toute la mesure du possible, le cœur des deux métiers.

Un concours avec 2 options

Le projet du ministère crée un concours externe avec une admissibilité qui se situe, au plus tôt, dès le M1 de psychologie et, au plus tard, s'adresse à tout titulaire du titre professionnel de psychologue. Un concours interne est prévu aux mêmes niveaux universitaires pour les professeurs des écoles qui souhaiteraient évoluer vers un autre métier. L'obligation de posséder un cursus complet en psychologie (Licence, M1, M2) pour obtenir le titre professionnel de psychologue sera rappelée au MEN. Les candidats devront préciser en amont l'option vers laquelle ils se destinent, les épreuves d'admission étant fléchées pour l'une ou l'autre.

Un master unique discutable

Le projet initial propose pour tous les psychologues de ce nouveau corps, le seul master mention « *Psychologie de l'éducation et de la formation* »^[1]. Cette exigence n'étant juridiquement pas tenable, le ministère a évoqué des contenus d'épreuves de concours spécifiques pour profiler les connaissances attendues. Des professionnels formés dans des spécialités différentes seraient une richesse pour la profession. Pour les lauréats déjà titulaires du master 2 mention psychologie ou d'un diplôme donnant accès au titre, une formation adaptée non encore définie sera prévue.

Un parcours de formation à améliorer

Le SE-Unsa a présenté plusieurs propositions pour faire évoluer certaines propositions du MEN parfois difficilement réalisables. Ainsi, les rédacteurs ont oublié les contraintes liées à cette profession réglementée. Le stage en responsabilité au sein d'un Rased souhaité par le MEN est impossible sans le titre de psychologue. Le stage professionnel de M2 doit être obligatoirement placé sous la responsabilité d'un psychologue praticien-référent et d'un maître de stage qui est enseignant-chercheur.

La volonté d'une culture commune en Espé pour tous les personnels qui interviennent dans le monde de l'éducation est intéressante si un module est pensé pour s'adresser spécifiquement à des équipes pluriprofessionnelles. Toutefois, elle risque de poser des problèmes de compatibilité géographique et temporelle, avec les enseignements dispensés dans les UFR de psychologie, et surtout elle va surcharger l'année de master 2.

Une professionnalisation progressive

Les COPsy bénéficient aujourd'hui d'une formation véritablement professionnalisante et adaptée à l'exercice du métier dans l'Éducation nationale. Le schéma de formation esquissé ne paraît pas à la hauteur des ambitions que le SE-Unsa a pour eux. La formation des psychologues pourrait également être mieux adaptée au terrain spécifique que représente le milieu scolaire.

C'est pourquoi le syndicat propose d'instaurer une formation complémentaire après le master 2, au cours de

laquelle les psychologues et les COpsy seraient en poste et suivraient en alternance une formation d'adaptation à l'emploi, faisant appel à l'expertise des anciens centres de formation Daps ou Decop.

Les travaux se poursuivent

Le SE-Unsa adressera dans quelques jours au ministère ses propositions pour faire évoluer le projet de création du corps des psychologues. Une seconde réunion devrait avoir lieu début juillet. La volonté ministérielle de créer prochainement le corps des psychologues est bien présente. Les principales organisations syndicales semblent accompagner cette évolution. Le dossier est donc bien engagé.

[\[1\]](#) L'arrêté du 4 février 2014 fixe la nomenclature des mentions du diplôme national de master. En psychologie, 5 mentions ont été retenues : Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé - Psychologie sociale, du travail et des organisations - Psychologie de l'éducation et de la formation - Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique - Psychologie.